

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 11

Artikel: Cirtères-tests pour la réforme des forces armées belges. 1re partie
Autor: De Vos, Luc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Critères-tests pour la réforme des Forces armées belges (1)

Se réorganiser, c'est s'adapter aux influences du milieu, et c'est aussi, en prévoyant les évolutions futures, se préparer à mieux fonctionner dans l'environnement de demain. L'une des principales caractéristiques de notre monde étant la compétition, l'obligation de s'adapter y est permanente. Celui qui ne suit pas l'évolution est condamné à disparaître. *Mutatis mutandi*, les théories de Charles Darwin s'appliquent, non seulement aux organismes vivants, mais aussi aux organisations. Toute entreprise, qu'elle soit publique ou privée, doit pouvoir identifier très tôt les tendances de l'évolution si elle veut s'adapter à temps à son environnement.

■ Prof Luc De Vos¹

Les développements de la politique internationale sont d'une grande importance pour les forces armées, qui interviennent dans le cadre de la politique extérieure. La fin de la guerre froide semblait annoncer une ère politique nouvelle en Europe. La Communauté européenne se transforma en Union européenne (UE), organisation qui, non seulement poursuit des objectifs économiques, mais qui a également des aspirations politiques. La politique européenne s'élabore toujours au niveau intergouvernemental, si bien que l'adoption de positions claires et unanimes n'est guère fréquente. L'UE n'en développe pas moins sa propre identité politique, qui met clairement l'accent sur la justice sociale et la démocratisation. Dans le secteur de l'aide au développement, l'approche de l'UE se démarque nettement de celle des Etats-Unis en posant des conditions en terme de démocratisation aux pays bénéficiaires. L'UE investit égale-

ment dans des mécanismes de protection sociale, alors que les Etats-Unis mettent plutôt la priorité sur l'assainissement de l'économie et l'ouverture des marchés. La plus grande « pureté » du libéralisme américain apparaît également dans d'autres discussions, les Européens tenant davantage compte de préoccupations d'ordre social ou écologique.

Le Nouvel Agenda Transatlantique et le Processus de Barcelone, deux initiatives de la Commission européenne (CE), qui sont tous les jours soumises à l'épreuve de la gestion quotidienne, montrent que l'UE est aussi un acteur politique, lorsqu'elle exerce ses compétences dans le secteur de l'économie.

L'UE mène donc une politique extérieure qui lui est propre, même si elle doit parfois composer avec des États membres ou des institutions rivales. Si l'on veut que cet embryon de politique extérieure au caractère résolument européen se développe, il faut qu'une force militaire propor-

tionnée aux objectifs politiques la soutienne. Il n'est en effet pas exclu que l'Europe se trouve un jour appelée à intervenir dans une région où le régime en place aura été renversé par un pouvoir totalitaire. Dans un tel cas, les Etats-Unis pourraient répugner à se mêler de ce qu'ils considéreraient comme un problème de politique intérieure européenne. Dans ce cas, l'Europe ne sera prise au sérieux que si elle ne dispose de l'option militaire.

Il ne faudrait pas surévaluer les différences d'approche qu'il y a des deux côtés de l'Atlantique. La société européenne et la société américaine ont en commun bien plus de similitudes que de divergences. Se fondant sur la démocratie et l'économie de marché, nos deux modèles de société sont de même essence. Les Etats-Unis doivent par conséquent rester notre partenaire privilégié. L'effet dissuasif de l'Alliance transatlantique ayant fait ses preuves en matière de sécurité territoriale, il serait téméraire de vouloir s'en passer. Ce-

¹ Professeur à l'Ecole royale militaire à Bruxelles et président de la Commission internationale d'histoire militaire.

pendant, rien n'interdit de tester des formules inédites pour les nouvelles missions des forces armées.

Nécessité d'une politique militaire européenne

L'Europe doit aussi tenir compte d'une possible redéfinition des priorités des Américains et, par conséquent, du repositionnement de leur dispositif militaire. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir les Etats-Unis renoncent à maintenir leur capacité de conduire la guerre sur deux fronts. Au cas où cette option se confirmerait, il est très vraisemblable que le désengagement des Américains se produirait au détriment du front européen plutôt qu'en Extrême-Orient.

Les Américains pourraient également retirer leurs troupes d'ex-Yougoslavie pour les redéployer dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'Europe serait donc appelée à combler le vide, sauf à prendre le risque de se trouver confrontée à un nouveau drame à ses portes et au cortège de maux qui pourraient la toucher à l'intérieur même de ses frontières: flots de réfugiés, extrémisme, xénophobie, augmentation de la criminalité.

L'Europe doit par conséquent développer son potentiel militaire, non seulement parce qu'elle acquiert peu à peu une identité propre en matière de sécurité et de défense, mais parce qu'elle doit pouvoir prendre concrètement ses responsabilités en fonction du rôle



Un hélicoptère sanitaire belge en opération extérieure. (Photo: Christian Descloedt)

qu'elle entend jouer sur la scène internationale. De nos jours, il n'est plus acceptable d'assister aux drames qui se déroulent dans le monde sans apporter de l'aide aux populations en situation de détresse. Notre système, fondé sur le droit, que nous voulons exporter, détermine ce comportement. La «non-assistance à personne en danger» est d'ailleurs passible des tribunaux...

Si l'Europe entend jouer un rôle politique, elle doit disposer d'une force militaire. Dans ce cadre, il appartient à la Belgique d'organiser son armée de telle sorte qu'elle devienne une composante utile, même indispensable, du dispositif de défense européen. Le plus grand défi à relever est d'ordre politique, les forces armées ayant plus de cinquante ans d'expérience en matière de collaboration internationale. Les dix dernières années, elles ont d'ailleurs travaillé en permanence dans le cadre d'au moins une structure multinationale, la plupart du temps de plusieurs simultanément.

Le monde politique doit veiller à ce que la Belgique ait quelque chose à offrir en matière de sécurité, de telle sorte que notre pays ne se contente pas de profiter de ses alliés, mais qu'elle leur apporte une plus-value. Pour qu'il y ait collaboration, il faut qu'il y ait contribution. De bonnes relations supposent que chacun des partenaires apporte sa pierre à l'édifice. La Belgique est un pays riche qui n'est ni directement menacé, ni directement touché par les conséquences d'un conflit se déroulant ailleurs dans le monde. En effet, les Etats alliés qui l'entourent la protègent des influences néfastes. Ceci a pour conséquence que les problèmes liés à la sécurité sont souvent sous-estimés, la Belgique ayant dès lors trop peu à offrir à ses partenaires pour présenter un intérêt à leurs yeux.

En coulisses, ceux qui élaborent les politiques dressent leurs plans en fonction des options dont ils disposent. Si l'on veut convaincre des partenaires

potentiels de l'intérêt qu'il y a à travailler ensemble, il faut avoir un apport significatif à mettre sur la table. La Belgique doit absolument éviter de se présenter à ses alliés sous un jour égoïste, ce qui s'est déjà produit par le passé. S'engager verbalement ne suffit pas : encore faut-il que les actes suivent.

L'effort insuffisant de la Belgique

La Belgique affecte actuellement 2, 576 milliards d'euros à la Défense nationale (budget 2002), ce qui représente 1,3 % de son produit intérieur brut, les directives de l'OTAN fixant la barre à 3 %. Cela signifie que, si la Belgique décidait de doubler le budget de la Défense nationale, elle n'atteindrait ni les directives de l'OTAN, ni même la moyenne du pourcentage effectivement atteint par les Alliés, qui est de 2,8 %. De tous les membres de l'Alliance atlantique, seul le Luxembourg fait moins bien que nous en terme de pourcentage du PIB, mais il est, toutes proportions gardées, beaucoup plus riche que la Belgique, si bien que cette comparaison n'a guère de sens.

Le niveau dramatiquement bas du budget a pour conséquence une répartition mal proportionnée des dépenses. Dans une situation saine, une armée consacre 50 % de son budget en frais de personnel, 25 % aux autres frais de fonctionnement liés à l'activité, et les 25 % restant au renouvellement du matériel. En Belgique, les frais de personnel absorbent quasiment 68 % du budget, 5,4 % seulement étant consacrés à l'achat

de nouveau matériel. A juste titre, l'Etat-major ne souhaite pas diminuer les frais de fonctionnement, car cela risquerait de nuire à la sécurité du personnel. Cette situation ne datant pas d'hier, le parc militaire belge est vétuste et présente de nombreuses lacunes. Si l'on ne tient pas compte du retard pris et si l'on exclut de revaloriser des salaires dont le niveau actuel est pourtant particulièrement bas, les Forces armées belges auraient pratiquement besoin d'un milliard supplémentaire par an, rien que pour rééquilibrer leurs dépenses.

Jusqu'ici, on a toujours pensé la réorganisation des Forces armées belges en termes de réduction. Or, il est essentiel que nous gardions le niveau actuel et que nous l'adaptions aux nouveaux défis. Un pays de 10 millions d'habitants doit pouvoir disposer d'une armée forte de 40 000 hommes. A titre de comparaison, les Pays-Bas, qui comptent 15 millions d'habitants, disposent d'une armée de 60 000 hommes. Une réorganisation étant un processus de longue haleine, il est nécessaire de placer des balises qui pourront nous orienter pendant toute l'opération. Nous entendons par balises des principes généraux qui devront guider les réformes.

Analyse de la situation actuelle

Dans la situation actuelle, un premier principe logique est qu'il faut promouvoir de nouvelles formes d'intégration. A côté de l'OTAN, la structure politique de l'Union européen-

ne constitue une bonne base pour une intégration militaire. Additionner simplement les contributions des pays de l'Union dans ce domaine suffit déjà à bâtir un système de défense crédible, pour autant que les moyens disponibles soient utilisés d'une manière plus rationnelle. Il s'agit de les concentrer, c'est-à-dire de les intégrer.

Conceptualiser la défense européenne ne nous dispense pas de faire preuve d'un indispensable sens des réalités. En matière de défense, c'est l'ensemble des Etats-membres, chacun ayant son mot à dire, qui décident. Dans un système intergouvernemental, rien de ce qui touche à l'organisation de la défense ne doit être laissé au hasard, car le risque de ne pas obtenir de consensus en cas de nécessité est bien réel.

Une forte spécialisation signifie que l'on accepte d'avoir des lacunes dans son dispositif global. Or, l'histoire nous apprend la nécessité de disposer d'une défense homogène. Dans le cas contraire, l'ennemi engage son effort principal aux points faibles du dispositif et exploite à fond les brèches. Aussi longtemps que les matières du Second Pilier de l'Union européenne se décideront au niveau intergouvernemental, il faudra continuer à penser nos forces armées comme un tout autonome et subordonné à des impératifs militaires. La tentation pourrait être forte de réaliser de sérieuses économies en supprimant les avions de chasse. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il s'agirait là d'une perte sévère sur le plan stratégique et tactique, et que

les forces armées dans leur ensemble s'en trouveraient diminuées. La maîtrise des airs et le soutien aérien sont en effet des conditions indispensables pour la manœuvre au sol et l'intervention humanitaire. L'argument selon lequel, mis ensemble, les avions de chasse européens seraient excédentaires, est sans valeur, tant que l'Union européenne ne constitue pas une entité politique et militaire.

Les Etats membres discutent beaucoup en ce moment d'une coordination, voire d'une mise en commun plus poussée de leurs efforts. Ce genre de débat aboutit souvent à un compromis édulcoré, la recherche d'un consensus grevant la puissance de réaction de l'Europe. Le potentiel militaire de l'Union européenne est en ce moment fixé, non pas sur base de la somme de ses composantes mais en fonction du maillon le plus faible. Les «Etats neutres» de l'Union européenne portent une lourde responsabilité dans cet état de fait. Ils ne sont pas encore confrontés aux conséquences de leur comportement, parce que c'est encore l'OTAN qui prend en charge la défense de l'Occident, mais une crise peut rapidement changer la donne.

La spécialisation militaire est une forme d'annexion des petits pays par les grands qui n'en conservent pas moins tout leur potentiel intact. En revanche, les petits pays ne peuvent plus jouer un rôle sans l'assistance, donc l'autorisation et l'engagement des Etats-membres plus importants. Il y a *de facto* perte de souveraineté, en échange de



Une patrouille belge à bord d'un blindé léger au Kosovo (Photo: JPEG)

laquelle les petits pays n'en sont pas pour autant davantage consultés ou associés à la prise de décision. La dépendance n'est pas la meilleure position pour négocier, surtout si l'on n'a plus grand-chose à offrir. C'est pourquoi il est préférable que l'intégration se fasse en une seule fois, mais, en attendant, le réalisme doit continuer de prévaloir.

Comme il n'existe pas de pays où la population aurait des qualités la prédestinant plus particulièrement à tel ou tel type d'arme, chaque Etat-membre dispose potentiellement de la même réserve en fantassins, pilotes, techniciens, marins, etc. C'est une donnée fondamentale dont il faut tenir compte lorsque l'on réfléchit à la mise en place d'un outil de défense commun. Dans le cas contraire, on perdrait une partie importante de notre potentiel.

Une défense européenne intégrée doit aussi s'efforcer de tirer le maximum de bénéfices de la situation particulière de l'Europe. Parce qu'elle est di-

verse, celle-ci ne devrait jamais avoir de difficulté à rassembler une force d'intervention qui corresponde au mieux politiquement à ce qu'exige la situation. Les différences linguistiques rendant impossible la fusion aux échelons inférieurs, les unités conserveront un caractère national. Le cas échéant, on pourra engager ce type d'unités sur des théâtres d'opérations où la présence de ressortissants d'autres pays de l'Union européenne n'est pas souhaitée. Voilà un avantage sur lequel les Etats-Unis ne peuvent pas compter.

Un argument souvent avancé en faveur de la spécialisation est qu'elle rendrait impossible un conflit armé entre Etats membres de l'Union. En réalité, une telle hypothèse est de toute façon peu probable, mais on peut admettre que l'on veuille garantir institutionnellement l'impossibilité d'une guerre entre pays de l'Union européenne. Cependant, une telle assurance peut aussi être obtenue sans recourir à la spécialisation. La mise en commun de certaines activités-clés telles que la collecte de renseignements ou l'acheminement de la logistique aurait pour résultat qu'aucun Etat ne disposerait de moyens militaires qu'il pourrait employer sans l'accord des autres pays membres. Cela revient à créer des éléments multinationaux, la centralisation et l'agrandissement d'échelle augmentant considérablement le rendement des efforts communs, pour autant qu'ils soient judicieusement mis en œuvre.

(A suivre)

L. D. V.